

Objectif

Les participants, novice de la paie, recevront un enseignement théorique et pratique qui leur permettra d'acquérir les bases fondamentales du métier. A l'issue de la formation, ils devront être capables de prendre en charge progressivement les opérations de la paie dans leur entreprise.

Moyen

Formation assurée par des consultants & formateurs professionnels de la paie.
Cas concret dossier de formation avec mise en place d'un dossier.

Modalité

Projection Powerpoint - Document PPT remis aux stagiaires
Etudes de cas pratique sur PC
Evaluation des acquis : passage d'un QCM
Adaptation aux personnes en situation de handicap

Programme

1er Journée

Introduction

- Sources juridiques de la paie
- Présentation du bulletin de paie

Détermination du salaire brut soumis aux cotisations

- Salaire minimum
- Salaire conventionnel
- Primes
- Heures supplémentaires et complémentaires
- Contingent d'heures supplémentaires
- Le repos compensateur légal et de remplacement
- Les avantages en nature
- Les frais professionnels

2ème journée

- Les absences indemnisées / non indemnisées
- Congés payés
- Maladie
- Maternité
- Accident du travail
- Les indemnités journalières de sécurité sociale
- Les indemnités journalières versées par des régimes de prévoyance
- La subrogation
- Chômage partiel
- Les méthodes retenues (26ème, 30ème, Cour de Cassation)

Formation Gestionnaire de Paie

Référence : CFP2154A4J

Durée

4 jours

Public

Ce module s'adresse aux salariés ayant 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine administratif, comptable ou de gestion.

Pré-requis

Formation Bac +2/3 dans les domaines comptables, juridiques ou de gestion.

3ème journée

Du brut au net

- Les plafonds (Legislation 2018)
- Cas particuliers (*Temps partiel, employeurs multiples, Embauche/départ en cours de mois*)
- Les cotisations sociales (taux, assiettes)
- Les cotisations URSSAF
- La réduction générale des cotisations patronales
- Cotisations Pôle emploi

4ème journée

- Cotisations retraite (cadre et non cadre)
- La prévoyance
- Les cotisations dues en fonction d'un dépassement de seuil d'effectif (Transport, FNAL)
- Le forfait social
- Les taxes assises sur les salaires (*Taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, taxe sur la formation continue, l'effort de construction*)
- La CSG et RDS
- Les acomptes
- Les saisies arrêts sur salaire, les avis à tiers détenteurs
- Le solde de tout compte
- Le régime fiscal et social des indemnités de rupture
- Le régime fiscal et social des régimes de retraites et de prévoyances
- L'épargne salariale (PEE, PEI, PERCO)
- Le prélèvement à la source

Date de mise à jour fiche de formation : 13/09/2022 - Note moyenne sur 10 obtenue N-1 : 9